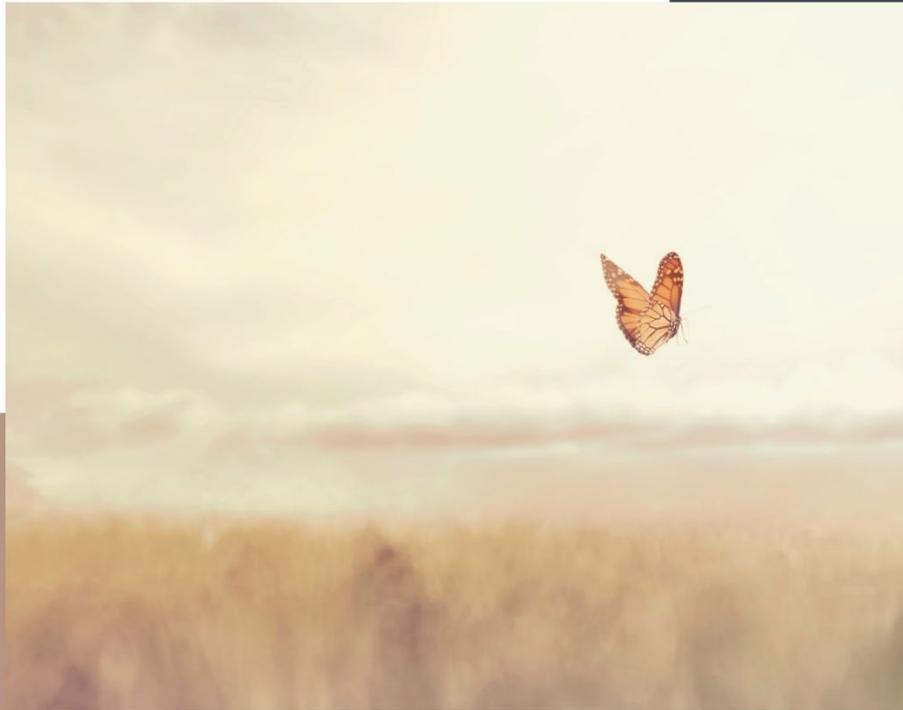




Women & Children's  
Health Network  
CENTRAL REGION NORTH



## Guide d'accompagnement

*La perte d'un bébé au 2e ou au 3e trimestre de la grossesse*

Admission à l'hôpital : ce à quoi vous attendre



[WWW.WCHN.CA](http://WWW.WCHN.CA)

# Introduction

Nous avons créé ce guide pour accompagner les parents en deuil durant une période pénible, incertaine et remplie d'émotions. Vous y trouverez des renseignements sur ce à quoi vous attendre au cours des prochains jours, après avoir perdu votre bébé. À la fin du guide, il y a des pages où vous pouvez écrire vos questions, exprimer vos préoccupations et noter d'autres points à l'égard desquels vous pourriez demander des éclaircissements à votre fournisseur de soins.

Après le décès du bébé, certaines patientes doivent être admises à l'hôpital pour accoucher. Votre fournisseur de soins de santé (médecin ou sage-femme) discutera des choix qui s'offrent à vous à ce chapitre. Habituellement, il y a des facteurs dont il faut tenir compte, notamment le nombre de semaines de grossesse où vous en êtes ainsi que votre bien-être physique et psychologique. Ce guide a pour but de vous aider à vous préparer en vue de votre admission à l'hôpital.

Nous tenons à souligner que vous n'êtes pas seule pour traverser cette épreuve. Nous vous encourageons à partager ce guide avec vos proches et vos amis. Ensemble, nous ferons de notre mieux pour vous épauler en ce moment difficile.

## Préparation en vue de votre séjour à l'hôpital

Pour que votre séjour soit le plus confortable possible, nous vous recommandons d'apporter les articles suivants, si vous le pouvez :

- Carte Santé
- Robe de chambre
- Pantoufles ou chaussures confortables
- Sous-vêtements
- Deux paires de bas
- Soutien-gorge
- Robe de nuit
- Vêtements confortables
- Appareil photo
- Mouchoirs de papier
- Musique
- Sachet chaud/froid
- Cellulaire et chargeur
- Portable, tablette ou autre dispositif (facultatif)
- Articles de toilette (brosse à dents, dentifrice et shampoing)
- Lotion
- Baume pour les lèvres
- Brosse à cheveux et élastiques
- Serviettes hygiéniques – pour flux abondant de préférence
- Oreiller confortable
- Collations
- Bouteille d'eau
- Repas pour votre personne de soutien (l'hôpital pourrait ne pas fournir de repas pour les personnes de soutien)
- Monnaie pour la distributrice
- Vêtements pour votre bébé (facultatif)
- Couverture pour bébé (facultatif)
- Objets que vous trouvez significatifs pour votre bébé, si vous le voulez, p. ex. livres ou peluches

\*\*Sachez que les patientes sont responsables de leurs effets personnels et de leurs objets de valeur.

## Arrivée à l'hôpital

1. Beaucoup de patientes sont admises à l'unité des naissances, où elles reçoivent des soins spécialisés après la perte du bébé. Certaines patientes préfèrent rester dans l'unité de soins chirurgicaux, ce qui pourrait être une possibilité pour vous. Discutez avec votre fournisseur de soins de l'unité qui répondra le mieux à vos besoins. Nous reconnaissons qu'il s'agit aussi d'un moment difficile pour votre partenaire ou personne de soutien. Nous sommes là pour vous aider tous les deux durant cette période.
2. À votre arrivée à l'unité des naissances, une infirmière vous accueillera et vous accompagnera à votre chambre. Elle vous expliquera ensuite ce qu'il y a à savoir au sujet de l'unité et vous aidera à vous sentir aussi à l'aise que possible. Vous aurez une chambre dotée d'un deuxième lit ou d'une chaise longue pour votre personne de soutien.
3. Dès votre arrivée, nous vous demanderons votre carte Santé et vous poserons quelques questions sur vos antécédents médicaux afin d'achever le processus d'admission. Il pourrait y avoir quelques formulaires à remplir.
4. L'hôpital vous fournira les repas. Vous pouvez aussi apporter de la nourriture de votre choix pour vous et votre personne de soutien, en tenant compte du fait qu'il y a peu d'espace pour garder les aliments au frais. Renseignez-vous auprès de votre infirmière au sujet des endroits dans l'hôpital ou ailleurs où votre personne de soutien peut se procurer de la nourriture et des repas.
5. Le personnel infirmier placera un papillon sur votre porte. Ce papillon signale aux membres du personnel la perte que vous avez subie et la nature délicate de votre situation.
6. Dans certains hôpitaux, il pourrait y avoir une équipe de travail social qui peut vous procurer un soutien supplémentaire.



## Accouchement : déclenchement du travail

1. Le déclenchement du travail pourrait faire partie de votre plan de soins et vous accoucherez à l'hôpital. Votre médecin ou votre sage-femme vous expliquera en quoi consiste le déclenchement du travail et répondra à vos questions. N'hésitez surtout pas à poser des questions; nous vous encourageons d'ailleurs à le faire.
2. Dans certains cas, la préparation du corps à l'accouchement peut prendre quelques jours. On pourrait vous administrer un médicament 24 heures avant le déclenchement. On pourrait aussi vous renvoyer à la maison et vous demander de vous présenter régulièrement à l'hôpital pendant que le déclenchement évolue et que votre corps se prépare à l'accouchement. Lorsque vous arriverez à l'hôpital, vous recevrez d'autres médicaments pour provoquer ou continuer le travail.
3. Si vous êtes à la maison et que le travail commence, appelez le Service d'obstétrique. Consultez la liste d'hôpitaux ci-dessous.
  - Collingwood General and Marine Hospital (CGMH) – 705 445-2550, poste 8618
  - Hôpital général de la baie Georgienne (HGBG) – 705 526-1300, poste 5230
  - Muskoka Algonquin Healthcare (MAHC) – emplacement de Bracebridge – 705 645-4404, poste 3272
  - Muskoka Algonquin Healthcare (MAHC) – emplacement de Huntsville – 705 789-2311, poste 2262
  - Soldiers' Memorial Hospital, à Orillia (OSMH) – 705 325-2201, poste 3123
  - Centre régional de santé Royal Victoria (RVH) – 705 728-9802, poste 47140
  - Hôpital Stevenson Memorial (SMH) – 705 435-6281, poste 2235
  - • West Parry Sound Health Centre (WPSHC) – 705 746-9321, poste 3060
4. Vos proches et amis peuvent appeler l'unité des naissances pour prendre de vos nouvelles. Indiquez-le à votre infirmière si vous voulez, ou non, recevoir des appels ou des visiteurs. Si vous ne voulez pas de visiteurs, nous placerons l'enseigne qui convient sur votre porte.



## **Travail et gestion de la douleur**

1. Votre médecin ou sage-femme vous expliquera le déroulement du travail et vous aidera à en comprendre les différents stades et la façon dont votre corps réagira. Un membre du personnel infirmier ou votre sage-femme vous accompagnera tout au long du processus.
2. Au début, on pourrait vous demander de marcher dans l'unité pour stimuler le travail et rapprocher les contractions.
3. Vous subirez des prises de sang et votre infirmière ou sage-femme vous installera une intraveineuse.
4. Quand les contractions sont de plus en plus rapprochées, on pourrait vous demander de consommer seulement des liquides clairs (sucettes glacées, eau ou glace) jusqu'à ce que vous accouchiez. Votre équipe de soins vous expliquera cette mesure.
5. Il existe plusieurs moyens de gérer la douleur pendant le travail. Votre fournisseur de soins en discutera avec vous afin de déterminer celui qui répondra le mieux à vos besoins. On pourrait vous injecter un analgésique par voie intramusculaire ou intraveineuse, vous administrer un gaz hilarant (protoxyde d'azote) ou vous faire une épidurale. Si à un moment donné, vous avez des questions au sujet de votre douleur, n'hésitez pas en parler avec votre infirmière.

## **Après l'accouchement**

1. Après l'accouchement, vous aurez la chance de passer du temps avec votre bébé, de le regarder, de le toucher et de le tenir dans vos bras. Ce sera à vous de déterminer dans quelle mesure vous êtes à l'aise de le faire et vous aurez autant de temps qu'il vous faut avec votre bébé. Sachez que vous pouvez changer d'idée en tout temps. Votre équipe de soins de santé est là pour vous.

2. Après l'accouchement, on enveloppera votre bébé dans une couverture chaude; plus tard, si vous le voulez, vous pourrez l'habiller dans les vêtements que vous avez apportés.
3. Vous pouvez songer à nommer votre bébé.
4. Vous pouvez apporter un appareil photo à l'hôpital pour prendre votre bébé en photo. Il y a à l'hôpital un appareil photo numérique que votre infirmière ou travailleuse sociale peut aussi utiliser pour prendre des photos pour vous, si vous le voulez.
5. Selon votre groupe sanguin, il pourrait vous falloir une injection de RhoGAM.
6. Il faudra faire des arrangements funéraires dans les jours suivant l'accouchement. Vous pourriez demander à des proches ou à des amis de vous aider. Les demandes de renseignements concernant la marche à suivre et les coûts d'un service commémoratif ou de funérailles devraient être acheminées au salon funéraire de votre choix. On peut vous fournir une liste de salons funéraires sur demande.
7. Vous pouvez demander un baptême ou une prière. Vous, vos proches ou votre infirmière pouvez communiquer avec un membre du clergé de votre choix. Des soins spirituels non confessionnels sont à votre disposition en tout temps. L'équipe de soins spirituels respectera et encouragera vos pratiques culturelles ou religieuses, y compris les cérémonies de purification. Il y a aussi une chapelle.
8. Votre fournisseur de soins pourrait discuter de la possibilité de pratiquer une autopsie sur votre bébé.
9. Votre infirmière vous aidera à créer autant de souvenirs que possible de votre bébé (photos et empreintes de pieds et des mains). Nous vous demanderons la permission avant de recueillir ces souvenirs pour préserver la mémoire de votre bébé. Rien ne vous oblige à emporter ces articles. Vous pouvez aussi changer d'idée. Si vous avez une demande particulière, parlez-en à votre fournisseur de soins.

## Départ de l'hôpital

1. Votre médecin ou sage-femme vous donnera votre congé de l'hôpital lorsque votre état le permet. Dans certains cas, la patiente peut quitter l'hôpital à peine quelques heures après l'accouchement, tandis que dans d'autres cas, elle peut devoir passer une nuit à l'hôpital.
2. Lorsque vous serez prête à partir, votre infirmière vous aidera à remplir les formulaires nécessaires au congé et passera en revue avec vous les soins personnels à effectuer à la maison pour favoriser votre rétablissement.
3. Vous pourriez choisir de publier une annonce dans le journal local pour informer la famille et les amis. Les directeurs de services funéraires vous aideront à cet égard.
4. Votre infirmière vous remettra une trousse contenant les souvenirs de votre bébé. Ceux-ci peuvent aussi être conservés à l'hôpital pour vous si vous n'êtes pas prête à les apporter chez vous. Vérifiez auprès de l'hôpital pendant combien de temps on peut les garder pour vous.
5. Vous pourrez obtenir, sur demande, le soutien d'une travailleuse sociale ou d'un conseiller auprès des personnes endeuillées.
6. D'autres ressources vous seront utiles dans les jours suivant votre retour à la maison. Le Women and Children's Health Network est doté d'un carrefour de ressources pouvant vous aider à vivre votre deuil, par exemple Bridget's Bunnies, le Réseau de grossesse et perte infantile (PAIL Network) et la bibliothèque de ressources du SickKids en matière de deuil. Toutes ces ressources sont accessibles à partir du site Web suivant :



[www.wchn.ca](http://www.wchn.ca)

*Référence : Nous remercions l'HGBG de nous avoir donné la permission d'utiliser son document intitulé Information Booklet for Bereaved Parents.*